

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**VILLAGE DE FORT-COULONGE**  
**LE 7 DÉCEMBRE 2011**

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge, tenue à la date susmentionnée à 19H30, au 134, rue Principale (Bureau Municipal), et à laquelle sont présents Son Honneur le Maire Monsieur RAYMOND DUROCHER; Mesdames les Conseillères LISE A. ROMAIN et DEBBIE LAPORTE et Messieurs les Conseillers GILLES BEAULIEU et PIERRE VAILLANCOURT, tous formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame la directrice générale / secrétaire-trésorière MARTINE DUROCHER est aussi présente.

ABSENCES MOTIVÉES : Messieurs les Conseillers GAÉTAN GRAVELINE et JACQUES MASSEAU

**PUBLIC PRÉSENT À LA SÉANCE :**

Monsieur Michel Francoeur

---

*Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un moment de silence durant cette période de l'année pour les victimes du massacre du 6 décembre 1989 de l'école Polytechnique. Une pensée également concernant les récents événements d'intimidation subits par de jeunes adolescents. Dans notre région, l'Entourelle rapporte cette année 135 inscriptions. Après avoir constaté qu'il y a quorum, il ouvre la session.*

---

**2011-12-206**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller GILLES BEAULIEU  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour soit adopté, mais en y ajoutant à l'article "**AFFAIRES NOUVELLES**" les sujets suivants :

1. ➤ Site du dépotoir  
Usine d'eau potable  
PTCR  
Travaux rue Bertrand

-----[Raymond Durocher]

2. ➤ Remerciement aux pompiers pour l'installation de l'arbre de Noël à l'entrée du village.

-----[Gilles Beaulieu]

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE**

3. ➤ Expropriation  
Cénotaphe (Dépôt d'une demande de Monsieur Pierre Bourassa- investissement pour achevé le projet)  
Aréna  
Installation de roches rue Baume  
Parade de Noël  
Permis de construction  
Dons annuels en provenance de la municipalité  
----- [Debbie Laporte]
4. ➤ Projet MADA  
Café des aînés  
Marche contre la violence fait aux femmes  
----- [Lise A Romain]
5. ➤ Renouvellement d'adhésion à la FQM pour 2012 \$799.69  
Renouvellement d'adhésion à l'UMQ pour 2012 estimation \$821.93  
Renouvellement à Tourisme Outaouais pour 2012 \$307.60  
Renouvellement du Code des Municipalités, lois principales et complémentaires de Publications CCH au montant de \$280.35 et renouvellement des règlements concernant les municipalités du Québec de \$421.05  
Renouvellement d'adhésion aux fleurons du Québec pour 3 ans.

### **AJOUT - ADDENDA**

- Demande de subvention du CLD pour spectacles professionnels  
Fermeture du bureau pendant la période des Fêtes.  
Résolution afin de mandater la firme CIMA+ poursuivre le projet chemin Bord de l'eau  
Modification de la résolution portant le numéro 2010-07-135 adoptée en juillet 2011  
Suivi maringouins  
Résolution de brigade volontaire de feu de Fort-Coulonge, résultat des élections  
Dépôt du rapport de présence des pompiers volontaires pour l'année 2011

----- [Martine Durocher]

---

**2011-12-207**

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A. ROMAIN  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le procès-verbal du 2 novembre 2011 soit adopté, en apportant une correction au mot paiement au 2<sup>e</sup> paragraphe de la résolution 2011-11-192.

Adopté.

# ***PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE***

## **PUBLIC:**

Monsieur Michel Francoeur-

- S'informe des mesures entreprises pour la sécurité au coin Duke et Sauriol
- Demande d'information à savoir quand le début des travaux sur la rue Duke

## **AFFAIRES NOUVELLES:**

**2011-12-208**

**ATTENDU QUE** la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

**ATTENDU QUE** le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2011;

**ATTENDU QUE** les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

**ATTENDU QU'** une demande de dispense de lecture a été demandée et que chacun des membres de conseil présent reconnaît avoir reçu copie du règlement et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller PIERRE VAILLANCOURT  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal du village de Fort-Coulonge adopte le règlement numéro 2011-222 portant sur les normes applicables aux membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »

Adopté

**2011-12-209**

Il est proposé par Madame la Conseillère DEBBIE LAPORTE

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE**

Et résolu à l'unanimité

**QUE** le Conseil municipal du Village de Fort-Coulonge adopte l'entente relative à la fourniture de services concernant l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie avec la Municipalité de Litchfield.

**DE PLUS**, le Maire Monsieur Raymond Durocher et/ou la Directrice Générale/Secrétaire Trésorière Madame Martine Durocher sont autorisés à signer cette entente.

Adopté

### **2011-12-210**

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné  
par Madame la Conseillère LISE A. ROMAIN

**QU'** à une séance subséquente, elle présentera un règlement abrogeant le règlement numéro 2000-191 **RÈGLEMENT SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES ET DES COMPENSATIONS.**

<p><b>Une version est déposée pour consultation</b></p>
---

Adopté

### **2011-12-211**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller GILLES BEAULIEU  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge autorise le renouvellement d'adhésion à la **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS** pour l'année 2012 au montant de \$799.69

Adopté

### **2011-12-212**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller PIERRE VAILLANCOURT  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge autorise le renouvellement d'adhésion à **l'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC** pour l'année 2012

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLAGE DE FORT-COULONGE**

Adopté.

**2012-12-213**

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A ROMAIN  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorise le renouvellement d'adhésion à TOURISME OUTAOUAIS pour l'année 2012 au montant de \$307.60

Adopté

**2011-12-214**

Il est proposé par Madame la Conseillère DEBBIE LAPORTE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorise le renouvellement d'adhésion à CCH pour l'année 2012 au montant de \$280.35 pour les lois principales et complémentaires ainsi que le renouvellement des règlements concernant les municipalités du Québec au montant de \$421.05 (Code municipal)

Adopté

**2011-12-215**

Il est proposé par Madame la Conseillère DEBBIE LAPORTE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorise le renouvellement d'adhésion aux FLEURONS DU QUÉBEC pour 3 ans.

Adopté

**2011-12-216**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal du Village de Fort-Coulonge se porte garant selon le protocole signé avec le Centre de Financement Desjardins.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller PIERRE VAILLANCOURT  
Et résolu à l'unanimité

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLAGE DE FORT-COULONGE**

**QUE** le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge demande copie des États financiers de la Coopérative de Solidarité du Centre de Loisirs des Draveurs ainsi qu'une copie des revenus et dépenses mensuels depuis l'ouverture de l'aréna cette saison.

Adopté

**2011-12-217**

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A ROMAIN  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge accepte de participer financièrement à hauteur de 1500\$ au programme de spectacles professionnels qui seront présentés en 2012 par l'entremise du CLD Pontiac.

Adopté

**2011-12-218**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller PIERRE VAILLANCOURT  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorise la fermeture du bureau municipal pendant la période des Fêtes 2011-2012 du 26 décembre 2011 au 2 janvier 2012 inclusivement.

Adopté.

**2011-12-219**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller GILLES BEAULIEU  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge mandate la firme CIMA+ à poursuivre l'élaboration des plans et devis déjà amorcés en regard du projet Chemin du Bord de l'Eau. Le tout, au tarif horaire, tel que stipulé dans la lettre datée du 22 novembre 2011.

Adopté

**2011-12-220**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller PIERRE VAILLANCOURT  
Et résolu à l'unanimité

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE**

**QUE** le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge abroge et modifie la résolution portant le numéro 2010-07-135 afin qu'elle se liste comme suit :

**QUE** le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge mandate Monsieur André Fortin, Arpenteur-géomètre à produire une description technique afin de faire un échange de terrain avec les propriétaires Monsieur Hector Brochu et Madame Madeleine Vallières concernant partie du lot 465, Rue de la Reine.

Adopté

### **2011-12-221**

**ATTENDU QU'** une rencontre a eu lieu avec l'entreprise « GDG Environnement » le 28 novembre 2011 concernant le contrôle biologique des moustiques.

**ATTENDU QUE** l'entreprise tente d'imposer ses règles et ne soumet pas tel que promis un plan de traitement uniquement pour notre municipalité mais propose plutôt un partenariat avec la municipalité voisine dont la facture s'élève à près de 190 000\$.

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A ROMAIN  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge cesse les démarches amorcées dans le dossier des maringois avec l'entreprise « GDG Environnement ».

Adopté

### **2011-12-222**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller GILLES BEAULIEU  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge accepte le dépôt d'une copie de résolution portant le numéro 2011-11-06-09 décrétant les résultats d'élection au sein de la brigade volontaire de feu de Fort-Coulonge tenue le 6 novembre 2011.

Résultats : Gaétan Fortin élu chef par acclamation  
Roger Bérubé élu assistant chef 2 par acclamation  
Michel Fortin élu capitaine 1 par acclamation  
Marcel Laporte élu officier de sécurité par scrutin secret.

Adopté

### **2011-12-223**

## ***PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE***

- CONSIDÉRANT QUE** certains de nos résidents et visiteurs sont unilingues anglophones ;
- CONSIDÉRANT QUE** certains répartiteurs de votre centre de services d'appel 9-1-1 actuel ne s'expriment qu'en français;
- CONSIDÉRANT QU'** après une multitude de plaintes sur le territoire de notre MRC, le service bilingue tarde à s'améliorer;
- CONSIDÉRANT QUE** la vie des résidents peut être en danger à cause de cette lacune;
- CONSIDÉRANT QUE** selon les articles 14.1 de l'entente primaire et 11.1 de l'entente secondaire, qu'un avis écrit vous soit envoyé au moins quatre-vingt dix jours avant de mettre fin aux ententes

### **POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Madame la Conseillère DEBBIE LAPORTE et résolu de résilier l'entente de service « Entente, centre d'urgence 9-1-1, 2007-2017 » aussi appelée « **ENTENTE DE SERVICE, Relative à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence (9-1-1)** » en date du 1<sup>er</sup> avril 2012. Cette entente avait été convenue entre Monique Charrette pour la compagnie CARVG, qui suite à la vente de la compagnie est devenu Groupe CLR, signataire à cette dernière et la municipalité du Village de Fort-Coulonge.

Il est également résolu de résilier l'entente de service « **Entente, répartition incendie, 2008-2017** » aussi appelée « ENTENTE DE SERVICE, Relative à la fourniture du service de répartition Secondaire incendie » en date du 1<sup>er</sup> avril 2012.

Adopté

### **INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL**

- 1- Copie de résolution de la Brigade Volontaire de Feu reçue le 9 novembre 2011
- 2- Caisse populaire Desjardins, lettre datée du 22 novembre; contribution 1262\$. Frais de caméra pour bris d'égout.
- 3- Copie de demande de la Brigade Volontaire de Feu reçue le 30 novembre 2011

**CORRESPONDANCE**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLAGE DE FORT-COULONGE  
LOCALE & EXTÉRIEURE**

- 1- FQCC- lettre datée du 28 novembre 2011, déclarant la municipalité membre honoraire de l'association pour l'accueil démontré lors de leur rassemblement d'ouverture en 2011

**M.R.C. de PONTIAC**

**GOVERNEMENT FÉDÉRAL**

**GOVERNEMENT PROVINCIAL**

- 1- RECYC-QUÉBEC – lettre datée du 9 novembre 2011 accompagnant la compensation pour l'année 2009 au montant de 5 384.36\$
- 2- MAMROT- lettre datée du 17 novembre confirmant le remboursement de la taxe de vente du Québec pour l'année 2011
- 3- MTQ- lettre datée du 24 novembre confirmant le remboursement de la facture pour signalisation routière installée sur l'équipement de déblaiement de neige lors du 2<sup>e</sup> paiement qui sera effectué en mars 2012.
- 4- MTQ, lettre datée du 15 novembre 2011, refus de report de la subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2012.
- 5- MTQ, lettre datée du 23 novembre, accusé de réception de la lettre du maire concernant la résolution CM-2011-10-06 (signalisation routière)
- 6- Société d'habitation du Québec, lettre datée du 24 novembre 2011 – abolition d'immobilière SHQ

**FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS F.C.M.**

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS F.Q.M.**

**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC U.M.Q.**

**BULLETINS ~ CIRCULAIRES ~ REVUES**

2011-12-224

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLAGE DE FORT-COULONGE**

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A ROMAIN  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les comptes soient payés au montant de 223,921.97 \$.

Adopté

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :**

Je soussigné, MARTINE DUROCHER, Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec,  
Ce 7<sup>e</sup> jour de décembre 2011.

MARTINE DUROCHER, Directrice Générale  
/ Secrétaire-Trésorière

**2011-12-225**

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A. ROMAIN  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la réunion soit levée. (21h40)

Adopté

RAYMOND DUROCHER, Maire

***PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLAGE DE FORT-COULONGE***

MARTINE DUROCHER, Directrice Générale  
/ Secrétaire-Trésorière